

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025
--

DATE DE CONVOCATION : 9 septembre 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 23

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS : 19 septembre 2025

PRÉSENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRE, Nathalie AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Delphine AVIGNON, Sylviane PAUL, Yvon DANTEC, Hubert MINNITI, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER, Marie GUÉGUEN-PRIGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck HARDY

EXCUSÉS : Jean-Yves DUCLOS (procuration à Bruno TRACOU), Nathalie ROBIC (procuration à Marie GUEGUEN-PRIGENT), Mickaël PRODHOMME (procuration à Nathalie PERRIN)

Présentation du plan de référence Mobilité par M Bruno CALVÉ et Mme Nathalie SILLY du service mobilité de Rennes Métropole.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 30 juin 2025
- Élections municipales 2026 - Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale.

FINANCES

- Subvention exceptionnelle association Corps-Nuds Anim' - Participation aux festivités du 8 mai (décorations) et dimanche jazz à Corps-Nuds (repas des intervenants).

PERSONNEL

- Poste d'adjoint d'animation au sein du Pôle Éducation - Augmentation du temps d'emploi de 28,30/35^{ème} à 30/35^{ème} à compter du 16 septembre 2025.

INTERCOMMUNALITE

- Convention de partenariat - organisation du « Forum Intercommunal de l'Emploi et des Métiers »
- Culture convention relative à l'accès des bibliothèques publiques de RENNES METROPOLE aux services de la médiathèque départementale

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Compte-rendu des décisions prises par délégation
- Tour de table des commissions de Rennes Métropole

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

L'article L.2121-12 du CGCT indique dans les communes de plus de 3 500 habitants, la convocation est adressée par le Maire cinq jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par

le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Une note explicative de synthèse sur les affaires mises à délibération est adressée avec la convocation.

L'article L. 2121-15 du CGCT précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Franck HARDY est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal suivant l'article L. 2121-15 du CGCT qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Présentation du plan de référence Mobilité par M Bruno CALVÉ et Mme Nathalie SILLY

Cf support annexé

De nombreux débats émanent de cette présentation.

Création d'un « Syndicat Mixte Bretagne Mobilités » le 4 septembre dernier à Pontivy, réunion à laquelle M le Maire a pu assister. « Ce syndicat incarne la volonté de 55 collectivités, dites autorités organisatrices de la mobilité (AOM), de travailler ensemble pour mieux coordonner et développer, à grande échelle, les transports publics (TER, cars, bus, bateaux, vélo, covoiturage...) en Bretagne. Elles veulent les rendre plus faciles à utiliser pour les usagers dans leurs déplacements quotidiens.

Un des intérêts mis en exergue porte sur le fait d'avoir une seule billetterie TER Bus. Des études vont pouvoir être lancées pour la mise en place de potentielles nouvelles haltes ferroviaires ainsi que l'accroissement de la vitesse des trains et la signalétique permettant le croisement de trains. Cela étant il en ressort que l'aspect financier en matière d'enveloppe n'est pas à la hauteur des ambitions.

Le constat est fait que le train de Corps-Nuds est de plus en plus utilisé comme moyen de transport. La commune a sollicité Rennes Métropole pour l'acquisition d'un terrain permettant d'agrandir le parking de la gare celui-ci étant saturé par les utilisateurs qui viennent, y compris, de l'extérieur de la commune.

En impact direct de l'utilisation accrue des moyens de transport collectif train et bus, on note une très forte augmentation de l'utilisation de nos services périscolaires puisque les enfants restent de plus en plus tard en garderie du soir quand bien même ils arrivent dès le matin en garderie et, de fait, déjeunent au restaurant scolaire. La commune assume en ce sens les moyens qualitatifs et quantitatifs nécessaires au bon déroulement de ses services.

Des interrogations sont portées également sur les bus car de nombreuses liaisons sont mises en place de la ville centre à destination des diverses communes, pour autant il n'y a pas de liaisons intercommunales. En conséquence le temps nécessaire pour aller vers une commune voisine, si elle ne se trouve pas sur la ligne principale est fort impacté et dissuasif.

Doivent être prises en compte les évolutions du PLUi sur les différents secteurs, notamment de Janzé et de la zone du Chéron. A noter également qu'avec le nouveau schéma directeur vélo d'ici peu de temps toutes les communes seront raccordées à Rennes. Ceci est vrai également en liaison intercommunale (ex : liaison Corps-Nuds/ Bourgbarré pour un montant de 350 000 €). Toutefois, ces projets étant sur les secteurs de Rennes Métropole classés par priorité, chaque projet se fait au détriment d'un autre.

Force est de constater que lorsque la sécurité est là l'investissement est bénéfique, utilisé et efficient.

Monsieur le Maire ajoute que la commune a été tenue de réaliser pour des raisons sécuritaires, notamment, une voie agricole spécifique, celle-ci étant traversée fréquemment par de lourds engins.

Monsieur Hubert MINNITI quitte la salle de Conseil Municipal et ne prend part au vote que sur la délibération portant sur la lecture publique.

**2025 - SEPTEMBRE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
APPROBATION DU COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2025**

ANNEXE : compte-rendu du lundi 30 septembre 2025

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de prendre connaissance du compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL en date du lundi 30 septembre 2025.

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur Hubert MINNITI ne prenant pas part au vote, valident à l'unanimité le compte rendu.

**2025 - SEPTEMBRE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 -
CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE
DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE**

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales 2026 se dérouleront le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le 22 mars 2026.

Dans ce cadre, la préfecture sollicite la commune en vue de procéder à la mise sous pli et au colisage de la propagande électorale. L'ensemble des opérations se fait sous la responsabilité de la commune selon les directives et calendrier fixés par la Préfecture.

La préfecture indemnise la commune par le versement d'une dotation en fonction du nombre de listes, du nombre d'électeurs et du nombre de tours de municipales. La commune fait le choix de solliciter pour ce faire son personnel en dehors de son temps d'emploi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Monsieur Hubert MINNITI ne prenant pas part au vote :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Préfecture.

**2025 - SEPTEMBRE - FINANCES MUNICIPALES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE L'ASSOCIATION CORPS-NUDS ANIM'
PARTICIPATION AUX FESTIVITÉS DU 8 MAI ET AU DIMANCHE DE JAZZ**

Monsieur Laurent LISEMBART, adjoint en charge des finances, du personnel, du transport, du développement économique et du monde agricole donne lecture du rapport suivant :

L'association Corps-Nuds Anim' propose chaque année sur la commune diverses animations à destination de tout public. Cette année, l'association en collaboration avec la commune a proposé un dimanche de Jazz à Corps-Nuds, le dimanche 22 juin, de 11h30 à 17h30. Cinq Big Bands se sont produits dans le Jardin de la Huberdière. Corps-Nuds Anim' a pris en charge le repas des 90 musiciens présents. De plus, à l'occasion des 80 ans de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, l'association a eu à cœur de valoriser la commune en proposant de nombreuses décorations sur divers sites. La commune souhaite aider et souligner ces deux événements phares en attribuant à l'association une subvention exceptionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Messieurs Hubert MINNITI et Yvonnick DAVID ne prenant pas part au vote, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

**2025 - SEPTEMBRE - PERSONNEL MUNICIPAL -
POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL -
AUGMENTATION DU TEMPS D'EMPLOI DE 28.50/35^{ème} A 30/35^{ème}**

Nathalie PERRIN, 2^{ème} Adjointe en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la réorganisation du Pôle Éducation, il convient de mettre en adéquation, les fiche de poste et le temps d'emploi de deux agents qui travaillent au sein de l'ALSH enfance. Un agent contractuel a sollicité la commune qui l'accepte de baisser son temps d'emploi. En conséquence, en vue d'assurer la continuité du service apporté aux familles, le temps d'emploi d'un adjoint d'animation titulaire sera à présent de 30 h semaine au lieu de 28 h 30, ce en accord avec l'agent concerné. En ce sens, la masse salariale globale n'en sera pas impactée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Monsieur Hubert MINNITI ne prenant pas part au vote, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, de transformer un poste comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	TEMPS D'EMPLOI	GRADE	TEMPS D'EMPLOI	DATE D'EFFET
Adjoint d'animation territorial	28.50/35 ^{ème}	Adjoint d'animation territorial	30/35 ^{ème}	16/09/2025

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant à la présente décision seront inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment les arrêtés individuels.

**2025 - SEPTEMBRE - INTERCOMMUNALITÉ
PRÉPARATION DU FORUM INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS**

Monsieur Laurent LISEMBART, adjoint en charge des finances, du personnel, du transport, du développement économique et du monde agricole donne lecture du rapport suivant :

Le Forum de Métiers a été créé en 2016 à l'initiative de la Ville de Vern-sur-Seiche et du club des entreprises de la Vallée de la Seiche, dans le but de réunir les entreprises de la commune et du secteur sud-est de la Métropole sur un temps fort commun.

Sa vocation :

- Apporter aux collégiens, demandeurs d'emploi, salariés et habitants des informations précises et concrètes sur des métiers ;
- Informer sur la diversité des secteurs d'activité qui existent sur le territoire ;
- Faire connaître les entreprises implantées localement, leur activité, leurs métiers.

La Ville de Vern-sur-Seiche a sollicité dès 2016 les communes voisines de Corps-Nuds, Nouvoitou et Saint-Armel pour que ce projet prenne une dimension intercommunale. Les partenaires de l'Emploi sont également associés à l'événement.

Considérant que ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'information d'un public large sur les métiers et d'autre part, à susciter l'interconnaissance et les rapprochements entre entreprises locales, les communes de Corps-Nuds, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche s'associent pour la quatrième année consécutive pour l'organisation de l'évènement selon les modalités décrites dans la convention ci annexée. Le forum est organisé en deux temps afin de dissocier les publics et les acteurs du forum : un job dating et un forum des métiers.

L'évènement est organisé conjointement par les 3 partenaires sous le titre « Forum intercommunal de l'Emploi et des Métiers ».

Il se déroulera salle de la Seiche et salle des fêtes à Vern-sur-Seiche selon le calendrier suivant :

Jeudi 2 octobre 2025 de 12h30 à 16 h (job dating),

Vendredi 3 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 (forum des métiers).

Un partenariat avec les collèges du secteur est mis en place à l'occasion de cet évènement. Un contact privilégié sera pris avec les collèges et les lycées qui accueillent les élèves des communes partenaires. Les autres collèges et lycées du département seront informés dès la rentrée de septembre de la date du forum et invités à y venir avec des élèves. Les partenaires de l'emploi sont particulièrement impliqués dans l'organisation cette année.

Les trois communes ont fait le choix de s'appuyer sur leur savoir-faire. We Ker sera mobilisé sur le forum des métiers, Pôle emploi et le Point Accueil Emploi de Vern et de Rennes-Sud sur le job dating. La mutualisation de l'organisation passera par une mise en commun des compétences des services municipaux et la mise en place d'une communication commune. Chaque commune participera au prorata de sa population au budget global de l'évènement. Vern-sur-Seiche, commune pilote, engage toutes les dépenses. Le budget prévisionnel de l'évènement est fixé à ce jour à 2 000 € TTC hors temps passé dans l'organisation administrative et technique de l'évènement par la commune de Vern-sur-Seiche.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Monsieur Hubert MINNITI ne prenant pas part au vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'organisation du « forum intercommunal des métiers » 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2025- SEPTEMBRE - CULTURE CONVENTION RELATIVE A L'ACCES DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE RENNES METROPOLE AUX SERVICES DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
--

Nathalie AQUILINA, adjointe au Maire en charge de la culture présente et explicite le rapport suivant :

Le schéma départemental de la lecture publique, adopté par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine lors de la session de l'assemblée départementale prévoit la contractualisation de l'offre de services de la Médiathèque départementale avec les EPCI.

Les objectifs de ce schéma sont les suivants :

- renforcer ou développer la mutualisation au niveau de l'intercommunalité pour obtenir un maillage dynamique
- affirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques et porter une attention particulière aux publics les plus fragiles en s'appuyant sur le développement et la diversité des offres de services : des actions autour de la petite enfance, en direction des publics scolaires, sensibilisation à la lecture des publics jeunes, actions en direction des publics en situation de handicap, envers les personnes âgées, les publics en difficulté avec l'écrit

- accroître la diversité des collections pour répondre aux besoins de tous les publics, ce qui demande une offre documentaire étendue (supports et publics...) incluant les ressources numériques
- adapter les services de la Médiathèque départementale aux besoins des territoires et des populations en intervenant de manière différenciée.

Le projet de convention a pour objet de définir le périmètre et le niveau d'intervention de la Médiathèque départementale sur le territoire de Rennes Métropole. Elle décline les points suivants :

- Objet de la convention
- Contexte de la lecture publique
- Ambitions partagées
- Engagements des communes et du SYRENOR
- Engagements de Rennes Métropole
- Engagements du Département
- Evaluation du dispositif.

Considérant que cette contractualisation représente un soutien à la dynamique et à l'offre de lecture publique sur le territoire, dans une ambition partagée de mutualisation accrue et de diversification des services et des collections proposés aux habitants ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée précisant la nature, les conditions et les modalités de partenariat entre la médiathèque départementale d'Ille et Vilaine, Rennes Métropole, les communes et le SYRENOR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour rappel, le prochain Conseil Municipal se tiendra le 13 octobre prochain.



Le MAIRE

Alain PRIGENT
Le 15 septembre 2025